

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

E-0152-4.1 PROGRESSION SALARIALE DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE 2020-2021 -
PRÉSENTATION DU RÉEL DES COÛTS
2020-A0016-0152^e-692

Le Comité exécutif confirme la somme de 238 008 \$ pour la progression salariale des officiers admissibles pour l'année 2020-2021, à laquelle s'ajoutera le montant de l'indexation une fois connue, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-692** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0152-4.2 TRIUMF - ENTENTE DE CONTRIBUTION 2020-2025
2020-A0016-0152^e-685

Le Comité exécutif, conformément au document **2020-A0016-0152e-685** déposé aux archives :

1. approuve la conclusion du Contribution Agreement towards the operation of TRIUMF entre le National Research Council of Canada, the Joint Venture TRIUMF, The Governors of the University of Alberta, The University of British Columbia, University of Calgary, Carleton University, The University of Guelph, The University of Manitoba, Université de Montréal, Queen's University, Simon Fraser University, The Governing Council of the University of Toronto, The University of Victoria, York University, the University of Regina and McMaster University et TRIUMF Accelerators inc., a Body Corporate Created under the Canada Not-for-Profit Corporations Act;
2. autorise M^{me} **Marie-Josée Hébert**, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à signer le Contribution Agreement towards the operation of TRIUMF à intervenir avec le National Research Council of Canada, Joint Venture TRIUMF, The Governors of the University of Alberta, The University of British Columbia, University of Calgary, Carleton University, The University of Guelph, The University of Manitoba, Université de Montréal, Queen's University, Simon Fraser University, The Governing Council of the University of Toronto, The University of Victoria, York University, The University of Regina, McMaster University et TRIUMF Accelerators inc., a Body Corporate Created under the Canada Not-for-Profit Corporations Act, incluant tout amendement à celui-ci qu'ils jugent raisonnables, après qu'il aura été visé par la Division des affaires juridiques;
3. autorise M^{me} **Marie-Josée Hébert**, vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, et M. **Alexandre Chabot**, secrétaire général, à signer toute éventuelle convention relative au Contribution Agreement towards the operation of TRIUMF 2015-2020 présentement en vigueur et qui aurait pour objet de prolonger sa durée et maintenir la contribution du CNRC de façon temporaire en attendant que l'Entente de contribution 2020-2025 soit signée, après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

E-0152-4.3 ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNTS ENTRE L'UDEM ET LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
2020-A0016-0152^e-693

Il est résolu par le Comité exécutif, conformément au document **2020-A0016-0152e-693** et son **annexe** déposés aux archives :

1. qu'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 30 juin 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 28 749 285 \$, soit institué;
2. que les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux Universités, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
 - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès de Financement-Québec;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;
 - ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou
 - iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.
3. qu'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 3 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

4. qu'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et Financement-Québec;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 430-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.
5. que l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. que l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
 - Le vice-recteur à l'administration et aux finances;
 - Le secrétaire général;
 - Le vice-recteur adjoint aux finances; ou
 - Le trésorier;de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. que, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 4 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

E-0152-5.1 CHAIRE COURTOIS EN RECHERCHE FONDAMENTALE - NOMINATION DU TITULAIRE
2020-A0016-0152^e-687

Le Comité exécutif nomme M. **Ian Charest**, professeur adjoint entrant en fonction le 1^{er} mai 2021, en tant que titulaire de la Chaire Courtois en recherche fondamentale – I, et ce pour un mandat de sept (7) ans débutant le 1^{er} juin 2021 et se terminant le 31 mai 2028, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-687** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0152-5.2 COMITÉS D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE - NOMINATIONS
2020-A0016-0152^e-690

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes, conformément au document **2020-A0016-0152e-690** et ses **annexes** déposés aux archives :

Au Comité d'éthique de la recherche en arts et humanités (CERAH)

- M^{me} **Ana Pinguelli**, avocate, à titre de vice-présidente en parallèle à son mandat actuel de membre régulière du comité en qualité de personne ayant un diplôme universitaire en droit et dotée d'une expertise dans un domaine se rapportant au mandat du CÉR sectoriel, et ce, pour un premier mandat débutant le 6 octobre 2020 et se terminant 31 mai 2023;

Au Comité d'éthique de la recherche – société et culture (CERSC)

- M^{me} **Annie Pullen Sansfaçon**, professeure titulaire à l'École de travail social, à titre de membre suppléante versée en éthique possédant l'expertise, l'expérience et les compétences nécessaires aux travaux du comité, en parallèle à son mandat actuel de membre régulière du comité à titre de personne possédant l'expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, domaines ou disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 26 août 2020 et se terminant le 31 mai 2022;

Au Comité d'éthique de la recherche en sciences et en santé (CERSES)

- M^{me} **Linda Cazale**, conseillère en veille stratégique, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2023;
- M^{me} **France Dupuis**, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières, à titre de membre régulière ayant une expertise dans les domaines, les méthodes et les disciplines de recherche, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2023.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 5 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

E-0152-5.3 CHAIRE SUZANNE VÉRONNEAU-TROUTMAN M.D., FRCS(C), FACS DU DÉPARTEMENT D'OPHTALMOLOGIE DE L'UEM - NOMINATION DE LA TITULAIRE
2020-A0016-0152^e-688

Le Comité exécutif nomme M^{me} **Isabelle Hardy**, professeure agrégée sous contrat au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Suzanne Véronneau-Troutman M.D., FRCS(C), FACS du Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, et ce, pour la durée de son deuxième mandat à titre de directrice dudit département, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-688** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0152-5.4 CHAIRE POWER CORPORATION DU CANADA EN NEUROSCIENCES DE L'UEM - NOMINATION DU TITULAIRE
2020-A0016-0152^e-689

Le Comité exécutif nomme M. **Pierre Drapeau**, professeur titulaire et directeur intérimaire du Département de neurosciences de la Faculté de médecine, en tant que titulaire de la Chaire Power Corporation du Canada en neurosciences de l'Université de Montréal, et ce, pour la durée de son mandat à titre de directeur dudit département, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-689** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0152-5.5 COMITÉ CONSULTATIF DE LA CONDUITE RESPONSABLE EN RECHERCHE – NOMINATIONS
2020-A0016-0152^e-681

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes, conformément au document **2020-A0016-0152e-681** et ses **annexes** déposés aux archives

- M^{me} **Sylvie Cossette**, professeure titulaire à la Faculté des sciences infirmières, à titre de membre et vice-présidente du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Martine Valois**, professeure agrégée à la Faculté de droit, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Christine Tappolet**, professeure titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. **Martin Gibert**, agent de recherche en éthique de l'IA et des données massives à l'Université de Montréal, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 6 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

- M. **Serge Larivée**, professeur titulaire à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- Mme **Andreea-Ruxandra Schmitzer**, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M. **Pierre Rainville**, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans, débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Françoise Guénette**, animatrice professionnelle et journaliste, à titre de membre du Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Caroline Favron-Godbout**, étudiante chercheuse en bioéthique, à titre de représentante de la communauté étudiante au Comité consultatif de la conduite responsable en recherche, et ce, pour un mandat de trois (3) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2023.

E-0152-5.6 NOMINATIONS ET RENOUELEMENTS DE PROFESSEURS
2020-A0016-0152^e-679

Le Comité exécutif procède aux nominations et aux renouvellements des professeurs et chercheurs dont les noms paraissent au document **2020-A0016-0152e-679** déposé aux archives.

E-0152-5.7 COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE CLINIQUE (CERC) - NOMINATION
2020-A0016-0152^e-678

Le Comité exécutif nomme les personnes suivantes conformément au document **2020-A0016-0152e-682** et son **annexe** déposés aux archives :

- M^{me} **Lyne Lalonde**, doyenne de la Faculté de pharmacie, à titre de membre du Conseil des Services aux étudiants, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024;
- M^{me} **Manon Simard**, directrice générale du CEPsum, à titre de membre du Conseil des Services aux étudiants, et ce, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 6 octobre 2020 et se terminant le 31 mai 2024.

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 7 de 7

Résolutions adoptées à la 0152^e séance
tenue le 6 octobre 2020

Date d'adoption du procès-verbal :
Le 3 novembre 2020

E-0152-5.8 VICE-RECTORAT AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES ET AUX ÉTUDES - NOMINATION DU VICE-RECTEUR ADJOINT À LA PROMOTION DE LA QUALITÉ
2020-A0016-0152^e-683

Le Comité exécutif nomme M. **Tony Leroux**, professeur titulaire à l'École d'orthophonie et d'audiologie de la Faculté de médecine, à titre de vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, et ce, pour un mandat débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2025, sous réserve d'une confirmation de la poursuite du mandat après évaluation au 1^{er} juin 2022, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-683** et son **annexe** déposés aux archives.

E-0152-5.9 CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL - NOMINATION DE LA DIRECTRICE DE LA MISSION UNIVERSITAIRE
2020-A0016-0152^e-684

Le Comité exécutif appuie la nomination de M^{me} **Marlène Galdin** à titre de directrice de la mission universitaire au CIUSSS de L'Est-de-l'Île-de-Montréal, le tout conformément au document **2020-A0016-0152e-684** et ses **annexes** déposés aux archives.

E-0152-5.10 OCTROI DE GRADES
2020-A0016-0152^e-691

Le Comité exécutif décerne les grades de premier cycle et de cycles supérieurs de HEC Montréal (document **2020-A0016-0152^e-691** à **691.2**) et de Polytechnique Montréal (document **2020-A0016-0152e-691.3** à **691.5**).

Le secrétaire général

Alexandre Chabot